

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2018

PRESENTS : M. LE DIGABEL, PLATEL, Mme COUDRIN, M. POUGET, Mme BLOURDIER, M. BOURBLANC, Mmes ALVES, BENZIMRA, FORTIN, PHIPPEN, NOEL, Messieurs BASSET, HALLAIS, HERMAND

POUVOIRS : M. CROZET-JOURDAIN à M. LE DIGABEL
M CHESNAIS à M. PLATEL

ABSENTS : M. DECAUX, Mmes DUPUIS et COLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme COUDRIN

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération. Accord à l'unanimité de la décision modificative N°8.

Emargement du compte rendu du 06 Décembre 2018 : Pas d'observation.

Un hommage est rendu suite à l'attentat de Strasbourg : 1 minute de recueillement est observée.

I -DELIBERATIONS :

1-1) LOYER CABINET MEDICAL : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 15 Mai 2018

Rapporteur : M. BOURBLANC

Par délibération du 15 mai 2018, la commune a fixé les loyers et les provisions sur charges des professionnels de santé qui utilisent le cabinet médical.

Pour aligner les provisions sur charges du cabinet médical du docteur ROPAGNOL aux autres professionnels de santé (Kinésithérapeute, infirmières et psychopraticienne), il est nécessaire de délibérer.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- MODIFIER la délibération du 15 mai 2018,
- FIXER les provisions sur charges à 30 € au lieu de 100 € (soit un total de 530 €/mois),
- DECIDER que cette modification prend effet à compter du 01 Juillet 2018,
- AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à la location et notamment le bail par acte notarié à recevoir par l'office des Andelys.

Vote : Pour à l'unanimité.

1-2) DECISION MODIFICATIVE N°9

Rapporteur : M. BOURBLANC

Pour tenir compte des événements de toute nature survenant en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé par des décisions modificatives.

Ces décisions prévoient et autorisent dépenses et recettes tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

Le compte 012 (charges de personnel) étant en déficit, il est nécessaire de prévoir une somme complémentaire.

Monsieur le rapporteur sollicite le conseil municipal pour :

- APPROUVER la décision modificative suivante :

Dépenses :

- Chapitre 011 :

- Compte 615221 : - 7 607,00 €

- Chapitre 012 : + 7 607,00 €

Vote : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h16.